

Vietnam : prison ferme pour 3 cyberdissidents pour propagande contre le régime

Technologie

Posté par: Visiteur

Publié le : 10-05-2007 14:49:23

Trois Vietnamiens ont été condamnés jeudi à des peines de 3 à 5 ans de prison pour propagande contre le régime communiste, à l'issue du premier d'une série de trois procès, prévus dans les cinq jours qui viennent, contre six dissidents.

Le juge Tran Xuan Minh, qui présidait le tribunal, a estimé que les actes des trois dissidents "étaient dangereux pour la société (...) et affaiblissaient le pouvoir du régime".

Le Nguyen Sang, médecin de 48 ans, a été condamné à 5 ans de prison. Nguyen Bac Truyen, 39 ans, que la Cour dit avocat mais qui affirme être homme d'affaires, ira en prison pour quatre ans. Le journaliste Huynh Nguyen Dao, 39 ans, s'est vu infliger trois ans de prison. Tous resteront deux ans en résidence surveillée à l'issue de leur libération.

Devant la Cour, les trois hommes ont reconnu être membres du Parti démocratique populaire, interdit au Vietnam, et avoir milité pour le pluralisme politique dans le pays, encore régi par un système de parti unique.

Ils ont aussi affirmé avoir reçu, via l'internet, des instructions pour distribuer des tracts d'un Américain d'origine vietnamienne, Cong Thanh Do, qui avait comme eux été arrêté l'an dernier au Vietnam.

Accusé de complot contre le pays, Do avait été expulsé sans procès avant la venue à Hanoï du président George W. Bush en novembre. "Les accusés ont nié le Parti communiste... Ce procès vise à empêcher d'autres forces hostiles de s'opposer à l'Etat vietnamien", a dénoncé pour le parquet Do Ngoc Anh.

Cette affaire s'inscrit dans une campagne de répression menée ces derniers mois par les autorités vietnamiennes contre la dissidence. Ces actions ont suscité de nombreuses critiques d'organisations de défense des droits de l'Homme à l'étranger, ainsi que du gouvernement américain à un moment où les deux pays tentent de mettre sur pied une visite du président vietnamien Nguyen Minh Triet à Washington en juin.

Les médias étrangers, qui avaient déjà pu assister au procès du prêtre dissident Nguyen Van Ly fin mars à Hue (centre), ont encore été autorisés à suivre le procès sur des écrans télévisés à l'extérieur de la salle d'audience. En revanche, les diplomates étrangers, qui avaient aussi pu assister au procès du père Ly, ont été tenus à l'écart.

Vendredi, un autre procès, à Hanoï cette fois, sera aussi suivi de près par la communauté internationale, celui de deux avocats militants des droits de l'Homme, Nguyen Van Dai et Le Thi Cong Nhan.

Membres du mouvement pro-démocratique "bloc 8406" qui défie ouvertement le principe de parti unique et a appelé au boycott des élections législatives prévues le 20 mai, ces deux avocats de renom sont également accusés de propagande contre le gouvernement, un crime passible de 20 ans de prison.

Mardi, un sixième dissident, Tran Quoc Hien, sera jugé à Ho Chi Minh-Ville pour les mêmes accusations mais également pour "sabotage" de la sécurité nationale.

Source : AFP